

Le morphème négatif *in-* à l'initiale de mot en latin

Michèle FRUYT
(Université de Paris-Sorbonne, Paris 4)
michele.fruyt@gmail.com

RÉSUMÉ

Parmi les morphèmes liés négatifs situés à l'initiale de mot en latin, *in-* occupe une place de choix. Hérité dans les formations adjectivales, il est présent dans les composés déterminatifs et dans les *bahuvrīhi*. Et, à l'occasion de procédés de dérivation entraînant des resegmentations, il a connu des extensions vers d'autres catégories grammaticales (substantif, verbe, par le biais des formes nominales du verbe).

SUMMARY

The negative morpheme *in-* in initial word position in Latin

Among the initial negative morphemes, *in-* is the most commonly found form. Inherited in adjectives, it forms determinative compounds and possessive *bahuvrīhi* compounds and it appears in verbal impersonal forms. By a process of derivation involving word resegmentation, *in-* has also been extended to other grammatical categories such as nouns and verbs via the impersonal verbal forms.

Mots clefs : latin, formation des mots, négation, préfixe, antonymie.

Key words : Latin, word-formation, negation, negative prefixation, antonymy.

Nous souhaitons prolonger ici les travaux de C. Moussy sur l'antonymie, récemment re-publiés en 2010 dans l'ouvrage intitulé *Synonymie et antonymie en latin*, afin de voir comment se situent, au sein de l'antonymie, les morphèmes liés de négation à l'initiale de mot en latin.

Les morphèmes négatifs initiaux entrent dans l'opposition habituelle du lexique latin pour la formation des mots et l'on peut donc opposer les morphèmes négatifs qui se sont soudés à l'initiale de mot par

agglutination et, d'autre part, les morphèmes liés négatifs dont la place et la forme sont justifiées par la composition de type hérité¹.

Un premier morphème lié antéposé résulte de l'agglutination et provient de la négation « standard » i.-e. **ně* héritée, qui apparaît en latin sous la forme du morphème initial lat. *ně-* (allomorphe *n-*) dans la plupart des lexèmes négatifs : *ně-quě, ně-sciō, nesciō quīd, ně-fās est, n-umquam, n-usquam, n-ūllus, nī-si ; nōn, nēmō, nīhil, nōlō, ně-fandus, nēquam, nēgārě, nēglěgěřě, nēcěsě est*, etc. Et l'on sait que ces lexèmes ont connu de nombreux phénomènes de grammaticalisation².

Mais nous les laisserons de côté ici pour étudier le morphème négatif initial issu non de l'agglutination, mais de la composition de type hérité lat. *in-*.

Le morphème *in-* négatif, qui occupe la fonction morphologique de 1^{er} terme de composé, est hérité et il provient de la forme particulière que prend la négation dans cette position morphologique : i.-e.**n̥-* (sk. *a-*, gr. *ἀ-*, nha. *un-*, angl. *un-*) aboutit en latin à **ěn-*, dont la voyelle brève se ferme ensuite en *in-*.

Ce morphème négatif apparaît en latin dans les composés déterminatifs (*ūtilis* « utile » --> *in-ūtilis* « inutile ») et les composés *bahuvrīhi* ou possessifs (*in-op-s* « dépourvu de richesses, pauvre »). Il est toujours un morphème lié et il se rencontre exclusivement dans cette fonction morphologique de 1^{er} terme de composé³. La négation, lorsqu'elle se trouve exprimée sous la forme de *in-* négatif, a deux valeurs sémantico-référentielles selon le type morphologique de composé latin :

a) *in-* dénote l'absence de l'entité signifiée par le second terme dans un *bahuvrīhi* : dans *in-op-s* litt. « qui n'a pas de richesse, qui a pour richesse / zéro », le 2^e terme est associé à *ops*, pl. *opes* « richesse, moyens matériels » ;

b) *in-* est un morphème négatif inverseur dans les composés déterminatifs adjectivaux : *in-ūtilis* « in-utile » vs *ūtilis* « utile », où il équivaut dénotativement à la négation de mot *nōn*. Dans tous les cas, *in-* négatif présente les propriétés d'un préfixe⁴.

¹ Cf. M. FRUYT 2015 pour une confrontation entre les deux procédés de formation des mots en latin.

² M. FRUYT 1996, 2008-a, 2008-b, 2011.

³ Il s'oppose aux préverbes latins, dont la plupart résultent de l'agglutination d'éléments de relation (terminologie de B. POTTIER) proclitiques.

⁴ Un préfixe est à l'initiale d'un composé nominal (substantif ou adjectif) et c'est un morphème grammatical ou lexico-grammatical. S'il est associable à un lexème libre, ce dernier est invariable et il s'agit généralement d'un élément de relation. Un même élément de relation (*PER, PRAE, SUB*) fonctionne comme préfixe devant une forme nominale (*per-magnus*), comme préverbe devant un verbe (*per-uenire*) et comme préposition dans un syntagme prépositionnel (*per Italiam*).

1. LE MORPHÈME *IN-* NÉGATIF DANS LES COMPOSÉS DÉTERMINATIFS

1.1. Traits linguistiques des lexèmes

Le préfixe *in-* négatif se place devant des adjectifs qualificatifs de sens graduable et des participes adjectivisés ainsi que des adverbes dérivés d'adjectifs qualificatifs :

- *utilis* « utile »--> ***in-ūtilis*** « in-utile »,
- *fēlix* « heureux, fertile »--> ***in-fēlix*** « mal-heureux, in-fertile »,
- *sapiēns* « sensé »--> ***in-sipiēns*** « in-sensé »,
- *fācundus* « éloquent »--> ***in-fācundus*** « dépourvu d'éloquence »,
- *solēns* « habituel »--> ***in-solēns*** « in-habituel »,
- *solitus* « habituel »--> ***in-solitus*** « in-accoutumé, insolite »,
- *uālidus* « fort, solide » --> ***in-uālidus*** « faible »,
- *potēns* « puissant » --> ***im-potēns*** « im-puissant »,
- *grātus* « reconnaissant » --> ***in-grātus*** « ingrat »,
- *fābrē* « avec art » adverbe --> ***in-fābrē*** « sans art » (Hor.).

Le morphème *in-* négatif est alors un inverseur qui crée un antonyme de l'adjectif de base, de sorte que nous avons ici deux phénomènes concomitants :

a) en premier lieu, une relation morphologique de dérivation par addition d'un morphème antéposé, c.-à-d. une mise en composition :

base --> composé / B --> *in-B* / *utilis* --> *in-utilis* ;

b) et, à l'intérieur de cette relation de dérivation, une relation sémantique d'antonymie prenant la forme d'une antonymie de négation dans une opposition privative⁵ :

composé (terme marqué) vs base / *in-* vs \emptyset / *in-utilis* vs *utilis*.

1.2. Productivité

Ce groupement de mots bénéficie d'une grande productivité pendant toute la latinité⁶, de nombreux adjectifs, participes adjectivisés et adverbes étant compatibles sémantiquement avec les contraintes de cette formation. Ce groupement de mots a dû être central dans la langue latine et productif à la fois dans la langue courante et dans la langue savante.

1.3. Statut de morphème

⁵ Il peut aussi y avoir, rarement, une antonymie par substitution de préfixe : *im-pos* vs *com-pos*.

⁶ Même à l'époque tardive, on rencontre de nouveaux adjectifs : ***ir-rationabilis*** « déraisonnable » (Amm., Lact.), ***ir-regressibilis*** « pour qui il n'y a pas de retour possible, irrémédiable » (Aug.), dans des vocables parfois très longs, ce qui fait supposer que certains relèvent des vocabulaires techniques, ou sont des créations artificielles.

Dans cette fonction, *in-* négatif est un vrai morphème (une unité minimale de signification) fonctionnant comme un équivalent dénotatif⁷ de *nōn* négation de mot. L'adjectif de base et son antonyme en *in-* se côtoient afin de créer des oppositions exploitées stylistiquement. Lucrèce joue de l'opposition entre les adjectifs *infinitus* « infini » et *finitus* « fini » tandis que Quintilien oppose dans la même phrase *eruditus* « érudit » et *ineruditus* « non érudit » dans une focalisation contrastive :

Lucr. 2, 525-531 : ...*infinita .. finita ...infinitas ...finitam*.

Quint. *inst.* 10, 1, 32 : *Itaque ...neque illa Sallustiana breuitas, qua nihil apud aures uacuas atque **eruditus** potest esse perfectius, apud occupatum uariis cogitationibus iudicem et saepius **ineruditum**, captanda nobis est.*

« Ainsi la célèbre brièveté de Salluste, par rapport à laquelle rien n'est plus parfait pour des auditeurs qui sont de loisir et **érudits**, auprès d'un juge préoccupé par diverses pensées et qui est le plus souvent **sans érudition** nous devons l'éviter. »

Ces oppositions mettent en valeur le caractère morphématique de *in-*. Elles peuvent être attestées avec des mots de la même « famille » contenant le même radical latin : Cyprien emploie dans la même phrase deux couples antonymiques avec deux oppositions entre des radicaux synchroniques latins : *doc-* vs *in-doc-* et *mon-* vs *im-mem-*, correspondant respectivement aux formes *doc-eat* « enseigner » vs *in-doc-iles* « qui n'ont pas reçu d'enseignement » et *ad-mon-eat* « faire se souvenir » vs *im-mem-ores* « qui ne se souviennent pas » :

Cypr. *laps.* 21, 2-3 : *Doceat **indociles** et admoneat **immemores** scriptura diuina quae loquitur dicens : ...*

« Pour instruire les **ignorants** et rafraîchir la mémoire des **oublieux**, voici la divine Ecriture qui s'exprime en ces termes : ... » (traduction M. Poirier, Paris, Le Cerf, 2012, Sources chrétiennes n°547).

1.4. Contraintes d'emploi

Le préfixe négatif *in-* est soumis à de fortes contraintes d'emploi, morphologiques et sémantiques.

Les composés déterminatifs ne changent pas la catégorie grammaticale de leur base : adjectif --> adjectif, adverbe --> adverbe. Pour les composés déterminatifs en *in-*, la morphologie de Leumann-Hofmann (1977, § 333 IV, A, 2, a, p. 387) estime que *in-* négatif se place

⁷ Il ne s'agit donc pas nécessairement d'une synonymie parfaite, la sélection entre les deux tournures pouvant se justifier pour différentes raisons selon les contextes et les stratégies de l'auteur.

devant des adjectifs et des participes et cite les correspondants : gr. ἄ-πιστος, sk. *a-kr̥ta-*, nha. *un-möglich*. Mais nous verrons que le latin a connu des extensions vers d'autres catégories grammaticales (le nom et le verbe).

Les composés en *in-* connaissent aussi des contraintes sémantiques ou sémantico-référentielles. La plupart d'entre eux sont des adjectifs de signification graduable et ne sont pas des adjectifs relationnels de sens non graduable (tel *Romanus*). De ce fait, ils sont compatibles avec les échelles argumentatives d'Oswald Ducrot et dénotent une notion offrant différents degrés d'intensité, exprimés par des morphèmes d'intensité (comparatifs, superlatifs, etc.).

Cependant, tous les adjectifs de sens graduable ne sont pas compatibles avec *in-* négatif. C'est le cas des adjectifs de couleur : *candidus* a un comparatif et un superlatif (*candidior, candidissimus*), mais n'a pas de composé à préfixe négatif **in-candidus*. Les adjectifs de couleur constituent un groupement lexical complexe organisé sous forme de structure⁸ pour une pluralité d'éléments ordonnés. Or les adjectifs en *in-* négatif sont des antonymes employés dans le cadre d'oppositions binaires, où les éléments sont considérés deux à deux et non dans une pluralité structurelle.

En outre, *in-* n'est pas seulement employé devant des adjectifs qualificatifs de sens graduable, puisqu'on le rencontre avec des participes pour nier un procès-action ou un procès-état.

1.5. Quel type d'antonymie pour les composés déterminatifs en *in-* ?

Les différents cas d'antonymie furent mis en lumière par C. Moussy (2010, 150, 159)⁹. Il s'agit ici d'un type privilégié : l'antonymie morphologique, la plus claire, puisque le préfixe *in-* est le lieu de l'antonymie dans une opposition privative¹⁰ : *in-* vs \emptyset / *ūtilis* « utile » --> *īn-* *ūtilis* « in-utile ».

C. Moussy (2010, p. 150) rappelle que sémantiquement le type d'antonymes reconnu par J. Lyons correspond aux antonymes graduables qui sont des **contraires** pour des grandeurs continues (fr. *grand vs petit*,

⁸ Pour les groupements en structure, voir M. FRUYT 2012.

⁹ A la suite de J. LYONS (1970, 1978), qui souligne le type : *amor vs invidia, magnus vs paruus, frigus vs calor*, qui oppose des lexèmes usuels qui ne sont pas bâtis sur le même radical synchronique, ce qui n'est pas le cas dans notre corpus.

¹⁰ Même dans les cas, rares, où l'antonymie repose sur l'opposition de deux préfixes (*im-* vs *com-*), il s'agit d'une opposition morphologique puisque le morphème négatif est clairement dégagé en synchronie dans le mot, même si la base *-pos* n'existe pas seule pour former un lexème.

lat. *magnus vs paruus*) et non des **contradictaires** pour des notions polaires (fr. *mort vs vivant* ; lat. *mās* « mâle » vs *fēmina* « femelle »).

La plupart des adjectifs latins en *in-* sont conformes à la définition de J. Lyons puisqu'ils forment des antonymes contraires. Mais le latin offre aussi des antonymes en *in-* qui sont des contradictaires, tels :

- *mortālis* « mortel » ---> *im-mortālis* « non mortel, immortel »;
- *amīcus*, *-ī* « ami » --> *in-imīcus*, *-ī* (substantif) « ennemi personnel ».

1.6. Litote en *non in-*...

Une preuve de ce que *in-* fonctionne comme une véritable négation est son emploi dans la litote à double négation en *nōn in-* ... pour modifier un antonyme morphologique graduable : *nōn* lexème négatif et *in-* morphème lié négatif fonctionnent alors tous deux comme des négations de mot ou négations de constituant.

Cicéron affectionne de telles litotes pour qualifier des personnages sur lesquels il porte un jugement favorable : *nōn in-ērūdītus* (modulation¹¹ sur *ērūdītus*) « non sans érudition, assez lettré, tout à fait lettré », *non in-fācētus*¹² « non dépourvu d'esprit » (*fācētus*), *non il-littērātus* « non dépourvu d'instruction » (*littērātus*), *non in-doctus* « non ignorant » (*doctus*), *nec in-fācundus* (*fācundus*) « non sans éloquence ».

Quintilien de même utilise abondamment la litote pour porter un jugement laudatif (souvent modéré) sur certains auteurs qui « ne sont pas indignes qu'on les connaissent » :

Quint. *inst.* 10, 1, 90 : *Rabirius ac Pedo non indigni cognitione.*

« Rabirius et Pedo valent la peine d'être connus. » (traduction J. Cousin, 1979, Paris, Belles Lettres, CUF)

1.7. Conclusion sur les composés déterminatifs en *in-* négatif et les extensions

Au sein des composés nominaux déterminatifs, les termes en *in-* négatif sont la sous-catégorie la plus productive¹³. Ainsi, bien que les

¹¹ Le degré d'intensité exprimé par la litote est variable. Il va de « assez » (ambigu en français) à « très », et même « extrêmement ».

¹² Un adjectif comme *in-fācētus* prouve que le préfixe négatif *in-* est un morphème productif et disponible dans la langue (moyennant les contraintes habituelles à la formation). On remarque, en effet, que, bien que la voyelle *a* de la syllabe *fā-* soit brève, elle n'a pas subi la fermeture des voyelles brèves en syllabe intérieure ouverte. Donc cette syllabe n'est pas sentie comme étant intérieure : entre *in-* et *-fācētus* existe une frontière de morphème de préfixation suffisamment vivante pour que la syllabe suivante fonctionne comme une « quasi-initiale ».

¹³ Cf. M. DIGUET 2014.

composés déterminatifs en *in-* négatif subissent de fortes contraintes morphologiques et sémantiques, leur grande productivité entraîna des transcatégorisations de l'adjectif et du participe vers le substantif, et, dans des conditions plus limitées, vers le verbe, comme nous allons le voir.

2. EXTENSIONS MORPHOLOGIQUES À PARTIR DES COMPOSÉS DÉTERMINATIFS EN *IN-*

La productivité du groupement en *in-* négatif dans les composés déterminatifs entraîna l'extension de *in-* vers des bases autres qu'adjectivales à la faveur de trois phénomènes :

a) les ré-interprétations et re-segmentations à l'intérieur des « familles de mots » ou groupements de mots « génétiques », ensemble de lexèmes ayant en commun un radical synchronique latin¹⁴ ;

b) le comblement de lacunes lexicales : une « famille » de mots contient des lexèmes relevant des catégories grammaticales habituelles (substantif, adjectif, adverbe, verbe), le groupement étant plus ou moins complet avec des catégories grammaticales variant selon le sémantisme du radical synchronique commun à tous les éléments de la « famille »¹⁵ ;

c) lorsque les conditions favorables à l'existence de *in-* négatif sont réunies, la constitution d'un groupement de mots négatif parallèle au groupement de mots « simple » non négatif préexistant. Dans le groupement négatif, tous les lexèmes ont le morphème *in-* à l'initiale sur la base des lexèmes non négatifs associés dans une relation binaire d'antonymie morphologique. Il existe en outre une correspondance bijective entre les éléments des deux groupements : les lexèmes relevant de la même catégorie grammaticale sont associés deux à deux, l'un étant non négatif ou « simple », l'autre négatif en *in-*. Les relations entre les deux groupements sont ainsi constituées par une pluralité de couples antonymiques de lexèmes appartenant à la même catégorie grammaticale : des couples d'adjectifs, d'adverbes, de substantifs, de verbes.

Dans ces groupements, *in-* antéposé à un adjectif ou à un participe devient antéposé au substantif ou au verbe correspondants.

¹⁴ Pour ce type de groupement de mots, voir M. FRUYT 2012.

¹⁵ Par exemple pour le radical *cal-* qui dénote la chaleur, on a un substantif *calor*, un adjectif *calidus*, deux verbes *calēre* et *calefacere*, un participe parfait passif adjectivé pour dénoter l'état résultant du procès de chauffer *calefactus*.

2.1. De l'adjectif à l'adverbe

C. Moussy (2010, p. 180), dans une démarche synchronique, signale l'existence de couples antonymiques d'adverbes formés sur les adjectifs correspondants : parallèlement à *felix* --> *in-felix* pour les adjectifs, on a *feliciter* --> *in-feliciter* pour les adverbes. Ainsi s'est constitué en synchronie un couple d'adverbes, alors que la chaîne diachronique probable est :

felix --> *in-felix* --> *infelic-iter*.

2.2. De l'adjectif au substantif (nom de qualité)

Si l'on suppose (cf. supra Leumann-Hofmann 1977) que, dans son emploi ancien hérité, *in-* se situe devant un adjectif, on peut poser en diachronie la chaîne de dérivation suivante :

mortalis adjectif --> *im-mortalis* adjectif --> ***immortali-tas*** (-*tatis* F.) substantif,

le suffixe de substantif *-tas* (-*itas*) s'ajoutant à l'adjectif déjà négatif.

Mais en synchronie les relations entre les deux substantifs, le « simple » *mortalitas* et le préfixé négatif *immortalitas*, ont été perçues comme directes et sans intermédiaire dans la chaîne de dérivation suivante :

mortalis adjectif --> ***mortalitas*** (-*tatis* F.) substantif --> ***im-mortalitas*** (-*tatis* F.) substantif,

où l'ajout de *in-* se fait directement sur un substantif déjà constitué (et non plus sur un adjectif). Ces phénomènes jouent donc sur 4 termes, ce qu'on peut figurer comme suit :

mortalis -----> *mortali-tas*

im-mortalis -----> *immortali-tas* ==> *im-mortalitas*

Dans la figure précédente, la relation verticale qui va de *mortalitas* à *immortalitas* aboutit au détachement du morphème initial *im-* et donc au découpage en *im-mortalitas*.

Le même raisonnement pourrait être fait pour bien d'autres noms de qualité bâtis sur des adjectifs. A partir de l'adjectif *pius*, on a en diachronie la chaîne de dérivation :

pius --> *im-pius* --> *impi-etās*,

mais en synchronie la chaîne est :

pius --> *pi-etās* --> *im-pi-etās*.

De même à partir de l'adjectif *sapiens*, la chaîne diachronique est :

sapiēns ---> *in-sipiēns* --> *īnsipient-ia*,

mais la chaîne synchronique :

sapiēns ---> *sapient-ia* --> *īn-sipientia*.

2.3. De l'adjectif au substantif et au verbe (dénomiatif)

Nous pouvons illustrer la formation d'un groupement antonymique en *in-* avec une correspondance bijective deux à deux entre les lexèmes des deux groupements et le comblement des « lacunes » au niveau des unités lexicales par des créations parallèles aux lexèmes non-négatifs.

Autour de l'adjectif *commodus*, *-a*, *-um* existe une « famille » lexicale (comprenant un adjectif, un substantif, un verbe, un adverbe) et la création de l'adjectif antonymique négatif bâti sur lui *in-commodus*, *-a*, *-um* a entraîné, par comblement des lacunes lexicales à l'intérieur du groupement, la création d'un autre groupement symétrique dont tous les éléments sont préfixés en *in-* négatif. L'aboutissement de ces processus est la relation synchronique directe entre les substantifs et entre les verbes des deux groupements :

- Substantifs : **commodum**, *-i* Nt. « avantage » ---> **in-commodum**, *-i* Nt. « dés-avantage », antonyme de **commodum**.
- Verbes : **commodare** « agir convenablement » --> **in-commodare** « ne pas agir convenablement », antonyme de **commodare**.

Pour aboutir à ce résultat, les processus successifs mis en oeuvre furent :

A) L'existence d'un groupement « simple » (non négatif) autour de l'adjectif *commodus* :

- *commodus* adj. « approprié, convenable » --> *commodum*, *-i* Nt. (adjectif substantivé)
- *commodus* adj. ---> *commod-ā-re* « rendre service » (verbe dénomiatif)
- *commodus* adj. ---> *commod-itās* « mesure convenable, avantage » (nom de qualité)
- *commodus* adj. « approprié » ---> *in-commodus* « non approprié » (adjectif).

B) La constitution du groupement négatif correspondant autour de l'adjectif *incommodus*, bâti sur *commodus* :

- *incommodus* adj. ---> *incommodum*, *-i* Nt. « dés-avantage » (adjectif substantivé) re-segmenté en **in-commodum**, *-i* Nt.
- *incommodus* adj. ---> *incommod-ā-re* « être à charge » (verbe dénomiatif), re-segmenté en **in-commodāre**
- *incommodus* adj. ---> *incommod-itās* « dés-avantage » (nom de qualité), re-segmenté en **in-commoditās**.

Ainsi, en synchronie, *in-* négatif se trouve-t-il non seulement devant un adjectif, mais aussi devant un substantif ou un verbe.

2.4. De l'adjectif au verbe et au substantif : autres exemples

Les deux groupements des adjectifs *dignus* et *firmus* illustrent également le phénomène d'extension morphologique. Les deux relations de dérivation attendues sur *dignus* sont :

a) la formation d'un verbe dénomiatif : *dignus* --> *dignā-rī* « juger digne, daigner »,

et b) la formation d'un adjectif négatif (composé déterminatif) : *dignus* --> *in-dignus*. A partir de cette dernière relation b et en appliquant au résultat de b la première relation a, on obtient la relation c :

c) *dignus* --> *in-dignus* --> *indign-ā-rī* « juger indigne ».

Puis en associant le résultat de a au résultat de c, on obtient d, qui met en rapport les deux verbes :

d) *dign-ā-rī* --> *indign-ā-rī*.

Ce lien est confirmé par la litote *non indignare* employée par Quintilien :

Quint. *inst.* 10, 1, 101 : *nec indignetur sibi Herodotus aequari Titum Livium.*

« et Hérodote n'estimerait pas indigne de lui d'être mis à égalité avec Tite-Live ».

Le même raisonnement peut se faire pour *indignitas* perçu comme étant bâti sur *dignitas*.

De même à partir de :

firmus --> *in-firmus*--> *infirm-ā-re* « rendre *infirmus* » (verbe dénomiatif sur l'adjectif déjà négatif),

on aboutit à la chaîne de dérivation reliant deux verbes :

firmus --> *firm-ā-re* « rendre *firmus* » --> *in-firmāre* « rendre *infirmus* »,

de sorte que le verbe en *in-* est perçu comme bâti sur le verbe sans *in-*. On pourrait faire le même raisonnement pour *infirmitas* perçu comme bâti sur *firmitas*.

3. EXTENSION DE *IN-* À L'INTÉRIEUR DU PARADIGME VERBAL

3.1. Du participe présent au verbe personnel

Le comblement des « lacunes » peut se situer aussi à l'intérieur du paradigme verbal au niveau des formes de lexème. Par régularisation, la langue peut procéder au remplissage des « cases vides » à l'intérieur d'un paradigme verbal afin d'obtenir un paradigme plus complet.

Le verbe de modalité *decet* « il convient » (*decere*) a un antonyme ***in-decet*** « il ne convient pas »¹⁶ dans une litote chez Pline le Jeune :

Plin. *epist.* 3, 1, 2 : *iuvenes ea non indecent.*

¹⁶ Cf. ci-dessous *de-decet* « il ne convient pas ».

« cela ne messied pas à la jeunesse », « ces choses ne sont pas inconvenantes pour les jeunes gens. »

Ainsi sur *decens* « convenable »¹⁷ participe présent adjectivisé de *decet*, crée-t-on le participe négatif adjectivisé *in-decens* « inconvenant, repoussant » (Pétr. ; Quint. ; Suét.)¹⁸. Puis, pour combler une lacune à l'intérieur du paradigme du verbe, on crée une forme personnelle du verbe en *in-* et cette forme est l'équivalent sémantique dénotatif du verbe simple modifié par la négation de mot *non* :

decet « il convient » --> *in-decet* « il ne convient pas » (= *non decet*).

On remarque, cependant, qu'*indecet* ne figure qu'au sein d'une litote et que, de ce fait, son emploi subit de fortes contraintes sémantico-syntaxiques. Comme il a, en outre, fort peu d'occurrences, il n'est donc pas véritablement libre, mais au contraire s'apparente à un usage exceptionnel relevant de l'analogie créatrice.

3.2. Un verbe particulier pourvu de *in-* négatif

La formation du verbe *ignōr-ā-re* « ne pas connaître », antonyme de *nōscō* et *nōuī*, est discutée¹⁹, mais en synchronie, les textes montrent qu'il est senti comme possédant à l'initiale le morphème *in-* négatif.

Quintilien donne une série d'équivalents sémantiques pour dénoter le fait de savoir : *non ignoro* « je n'ignore pas » y figure comme une litote pour *scio* « je sais », de même que *non me fugit*, *non me praeterit* « il ne m'échappe pas que ... », *quis nescit?* « qui ignore que ...? », *nemini dubium est* « il n'est douteux pour personne que ... » :

Quint. *inst.* 10, 1, 12 : *Plurima uero mutatione figurarum* : « *scio* », « ***non ignoro*** » et « *non me fugit* » et « *non me praeterit* » et « *quis nescit?* » et « *nemini dubium est* ».

« Il en est un très grand nombre que nous rendons par substitution d'expression : *scio*, ***non ignoro*** et *non me fugit* et *non me praeterit* et *quis nescit?* et *nemini dubium est*. » (traduction J. Cousin, CUF, Paris, 1979, p. 73-74).

3.3. Les formes nominales du verbe

¹⁷ *Decens* fonctionne comme adjectif puisqu'il sert de base à *decenter* adverbe et *decentia* « convenance ».

¹⁸ *Indecens* fonctionne comme adjectif puisqu'il sert de base à *indecenter* adverbe « d'une manière inconvenante » (autre possibilité cumulable avec la précédente : *decens* adj. --> *decenter* adv. --> *in-decenter* adv.), et *indecent-ia*.

¹⁹ On propose généralement d'y voir un verbe dénominal sur l'adjectif *ignārus* avec un remaniement du vocalisme *a* en *o* par influence des autres lexèmes de la même « famille », qui offrent un radical synchronique *nō-*.

Les bases des composés déterminatifs en *in-* sont souvent des participes adjectivisés ou substantivés. On trouve des participes présents (selon Leumann-Hofmann 1977, § 333 IV, A, 2, a, p. 387) adjectivisés ou substantivés comme :

- *sons* « coupable » adjectif et substantif --> ***in-sons*** « innocent » adjectif et substantif ;

- ***in-fans*** substantif « enfant qui ne parle pas encore, bébé » à rapprocher de *fari* « parler » (mais dont la formation pourrait être démotivée).

Les participes parfaits passifs (selon Leumann-Hofmann 1977, § 333 IV, A, 2, a, p. 387) sont nombreux comme : ***in-uictus, il-lutus, im-mensus, in-eptus, in-gratus, in-certus.***

Mais *in-* peut se placer devant des formes fonctionnant comme de véritables formes nominales du verbe encore incluses dans le paradigme verbal. Pour la plupart, ce sont des participes parfaits passifs, mais on rencontre aussi deux participes présents.

Devant une forme nominale du verbe, puisqu'il s'agit d'une forme verbale, *in-* fonctionne comme négation de verbe ou négation de procès ou d'événement à l'intérieur du paradigme verbal et donc comme un morphème négatif inverseur (par opposition à une négation qui exprimerait l'absence d'une entité). La sélection de *in-* comme morphème lié négatif au lieu du lexème négatif *non* est autorisée par le caractère nominal de la base.

3.3.1. Participes parfaits passifs en *in-* négatif

Leumann-Hofmann (1977, § 333 IV, A, 2, a, p. 387) cite un ablatif absolu ***re inorata*** « sans avoir fait l'exposé de l'affaire » dans un passage de Cicéron avec valeur concessive :

Cic. *S. Rosc.* 26 : *Ameriam re in-orata reuerterunt.*

« sans avoir présenté leur réclamation, ils retournèrent à Amérie. »
(traduction H. de la Ville de Mirmont & J. Humbert, 1921, Paris, CUF)

Nous pourrions ajouter de nombreux participes parfaits passifs en *-tus, -a, -um* précédés du préfixe négatif *in-* :

Quint. *inst.* 10, 1, 67 : ***in-iudicatum*** « non jugé » ; 10, 1, 82 : *Xenophontis illam iucunditatem in-adfectatam* « cet agrément non affecté (= sans recherche) de Xénophon » vs *adfectatio* dans la même phrase ; Sen. *clem.* ***in-concussus*** « non secoué » (vs *concussus*).

Dans ***in-iussus, -a, -um*** « qui n'a pas reçu d'ordre » sur *iussus, -a, -um* « qui a reçu un ordre », on voit clairement que *in-* fonctionne comme la négation du procès dénoté par *iubere* « ordonner », comme pourrait le faire *non* devant une forme personnelle du même verbe. Cette forme

iniussus est importante parce qu'elle fut partie prenante dans une extension vers une autre forme assimilable à une forme nominale du même verbe (dans le type *iniussu meo*).

Le préfixe *in-* négatif, de par son origine, est la forme liée du morphème négatif et il ne peut donc être séparé de sa base. C'est donc une véritable tmèse (au sens étymologique de « coupure ») inattendue qui est effectuée par Virgile pour des raisons stylistiques et métriques²⁰ en *Aen.* 9, 288. Afin d'éviter un crétisme, Virgile sépare un morphème inséparable²¹ avec ***in ... sālūtātām*** valant pour *insalutatam* « non saluée » (sur *sālūtātus, -a, -um* « salué », participe parfait passif de *sālūtāre* « saluer ») dans la bouche d'un jeune homme qui dit être parti pour une mission dangereuse sans avoir dit au revoir à sa mère :

Verg. *Aen.* 9, 288 :

*Hanc ego nunc ignaram huius quodcumque pericli /
inquē sālūtātām līnquō.*

« Aujourd'hui je la laisse, ignorante de nos dangers, quels qu'ils soient, et **sans lui avoir dit adieu.** » (traduction J. Perret, Paris, Belles Lettres, CUF, 1980)

3.3.2. Participe présent en *in-* négatif

Leumann-Hofmann (1977: 387, § 333 IV, A, 2, a) cite deux cas de participe présent en *in-* négatif : *indicens* et *insciens*.

A) ***Indicens*** se trouve dans un ablatif absolu à valeur d'hypothèse contrefactuelle (diptyque à l'irréel du présent) : *me indicente* « sans que je parle », litt. « moi ne parlant pas » (*in-dicente* étant l'équivalent dénotatif de *non dicente*) :

Liu. 22, 39, 2 : *Si aut collegam (id quod mallet) tui similem, L. Aemili, haberes aut tu collegae tui esses similis, superuacanea esset oratio mea ; nam et duo boni consules **etiam me indicente** omnia e re publica fideque uestra faceretis.*

« Si, L. Aemilius, tu avais pour collègue (ce que je préférerais) un homme tel que toi, ou bien si tu étais semblable à ton collègue, mon discours serait inutile ; en effet, comme deux bons consuls, **même si je me taisais**, vous agiriez en toutes choses conformément à l'Etat et à votre loyauté. »²²

²⁰ M. FRUYT 2015.

²¹ Pour deux autres occurrences d'une tmèse de ce genre : Ou. *met.* 12, 497 ; Lvcr. 2, 1104.

²² « For, as two good consuls, **even if I held my peace**, you would act in all respects in accordance with the public interest and your own loyalty. » (traduction B. O. FOSTER, 1969, collection Loeb).

On trouve de nouveau cet ablatif absolu chez Térence dans une litote à valeur de renforcement avec *non* au sens littéral de « non sans que je parle » avec la valeur « je l'avais bien dit, je les avais bien prévenus » :

Ter. *ad.* 507 : Demea : - *Non me in-dicente haec fiunt.*
« Cela n'arrive pas **sans que je l'aie dit** (à l'avance). »

Les occurrences d'*indicens* sont très peu nombreuses et il est limité à l'ablatif absolu.

B) Le participe ***in-sciens*** (négatif de *sciens*) apparaît comme apposé au sujet d'un verbe personnel (*in-sciens feci* « j'ai agi sans savoir »), puis apposé au sujet d'une proposition infinitive (*te in-scientem*) dans le passage suivant de Térence :

Ter. *heaut.* 631-633 :
SO. *Si peccauit, mi Chreme, /*

In-sciens feci.

CH. *Id equidem ego, si tu neges, certo scio /*

Te in-scientem atque imprudentem dicere ac facere omnia.

« Sostrata : - Si j'ai fauté, mon Chrémès, je l'ai fait **inconsciemment**. Chrémès : - Ca, ma foi, même si tu le niais, c'est une chose dont je suis sûr, que tu fais tout **par inconscience** et irréflection. » (traduction J. Marouzeau, 1927, Paris, CUF)

On rencontre en outre *in-sciens* dans un ablatif absolu avec une litote (*nihil ... in-scientem me ...* « rien ne ... à mon insu ») dans le passage suivant de Cicéron :

Cic. *fam.* 5, 2, 3 : *tantum te suspicari uolo nihil in ea re per collegam meum, in-scientem me, esse factum.* « je veux seulement que tu te doutes de ce que rien dans cette affaire ne fut fait par le biais de mon collègue **sans que je le sache**. »

Leumann-Hofmann considère qu'*in-sciens* dans ces deux passages est un vrai participe présent fonctionnant comme tel, mais ce statut n'est pas net et il semble déjà relever d'autres catégories grammaticales. On remarque, en effet, non seulement le faible nombre de ses occurrences, mais le fait qu'il est employé dans des tournures limitées sur le plan syntaxique. L'ablatif absolu *me in-scientem* est figé en un adverbe, comme le confirme la traduction française par une lexie adverbiale « à mon insu ». Dans le passage de Térence, *in-scientem* pourrait être déjà adjectivisé puisqu'il est coordonné à *imprudentem*, qui est toujours un adjectif (ancien participe présent). Un autre indice de ce qu'*in-sciens* a dû fonctionner comme adjectif est le fait que, sur lui, fut bâti l'adverbe *in-scienter* (Cic.).

Ainsi, si le préfixe *in-* est bien attesté devant un participe parfait passif, au contraire dans les deux formes de participes présents citées par Leumann-Hofmann il ne correspond pas à une construction productive, mais à une tournure limitée sur les plans sémantique (verbe « dire » et « connaître » uniquement), syntaxique (ablatif absolu et apposition au sujet ; tendance à être une sorte d'adverbe) et morphologique (tendance à être adjectivé).

3.3.3. Une forme marginale de supin : *in-iussū* vs *iussū*

L'existence du participe parfait passif négatif ***in-iussus***, *-a*, *-um* « qui n'a pas reçu d'ordre, sans avoir reçu un ordre, de son propre chef » (équivalant dénotatif de *non iussus* par opposition à *iussus*, *-a*, *-um* « qui a agi sur ordre, qui a reçu un ordre ») pour le verbe *iubēre* « ordonner » a influencé la création d'une forme en *in-* négatif pour le nom de procès *iussus*, *-ūs* M.²³. Ce substantif est attesté à l'ablatif sg. dans *iussū*, sur lequel est fait ***in-iussū*** avec le morphème négatif *in-*. *Iussū* et *in-iussū* peuvent, à notre avis, être interprétés comme des supins à l'ablatif, donc des formes nominales ou quasi nominale de *iubēre*. Et c'est parce qu'elles fonctionnent comme des formes nominales du verbe qu'on a pu employer *in-* négatif parallèlement à l'autre forme nominale du même verbe qui est le participe parfait passif *in-iussus*, *-a*, *-um* (vs *iussus*, *-a*, *-um*). A partir de la relation négative :

- *iussus*, *-a*, *-um* « qui a reçu un ordre, qui a agi sur ordre » --> *in-iussus*, *-a*, *-um* « qui n'a pas reçu d'ordre, qui n'a pas agi sur ordre »,

on a créé :

- *iussū* (*Caesaris*) « sur l'ordre (de César) » --> *in-iussū* (*Caesaris*) « sans l'ordre (de César) ».

Iniussū n'offre pas de nombreuses occurrences dans les textes, mais il devait appartenir à la langue usuelle ;

Cic. *Cato* 73 : *Vetatque Pythagoras iniussu imperatoris, id est dei, de praesidio et statione uitae decedere.*

« Et Pythagore interdit même de quitter **sans l'ordre du chef**, c'est-à-dire du dieu, le poste de la vie où l'on monte la garde. » (traduction P. Wuilleumier, 1969 (1961), Paris, CUF)

La tournure apparaît aussi sous la forme *in-iussū meo* « sans mon ordre » (Pl., Caton, Cic.), souvent dans des litotes :

Ter. *Hec.* 704 :

PA. : *Abibo hinc... ;/ Nam puerum iniussu credo non tollent meo. /*

« Pamphile : Je vais partir d'ici ... ; car ils n'élèveront **pas** l'enfant, je crois, **sans mon ordre.** »

²³ Où *-sus* est une variante phonétiquement conditionnée du suffixe *-tus*, *-tūs* M. de nom de procès.

Cic. *Balb.* 34 : ...*qui iniussu meo nullo pacto potest religione obligari.*

« ... lui qui, **sans mon ordre**, ne peut en **aucune** manière être lié par une obligation religieuse. »

On remarque que cette forme *in-iussū* a une construction substantivale (et non verbale) avec le génitif de l'agent (*in-iussu imperatoris*) ou l'adjectif possessif dénotant l'agent s'il s'agit d'une 1^e ou 2^e personne (*in-iussu meo*) parallèlement à *iussu imperatoris* et *iussu meo*.

Dans *Le Grand Gaffiot*, cette forme est, de même, expliquée comme une combinaison entre *iussū* abl. sg. du substantif *iussus*, *-ūs* M. (*iussu meo* Plaute) et le participe parfait passif *in-iussus*, *-a*, *-um*.

Mais, à notre avis, on peut aller plus loin dans l'analyse. Puisque le substantif *iussus*, *-ūs* M. (qui bénéficie d'une entrée dans *Le Grand Gaffiot*) est défectif, n'étant attesté qu'à l'ablatif sg., il peut être considéré comme un quasi-supin à l'ablatif en *-tū*, et entrer dans le cadre du phénomène mis en lumière, entre autres, par la syntaxe de Kühner-Stegmann, qui cite comme supin à l'ablatif d'origine :

Pl. *Men.* 288 : *opsonatu redeo* « je reviens de faire les courses » ;
Caton *agr.* 5, 6 : *cubitu surgere* « se lever du lit », litt. « se lever en quittant le fait d'être couché »²⁴.

Ainsi peut-on considérer que la relation de dérivation qui eut lieu à l'intérieur des formes nominales du verbe pour le participe :

iussus, *-a*, *-um* ---> *in-iussus*, *-a*, *-um*

a entraîné la préfixation négative en *in-* pour une autre forme nominale ou quasi nominale du même verbe, cette fois pour une forme substantivale du verbe :

*iussū*²⁵ --> *in-iussū*.

La forme d'ablatif qui s'est ici figée ou grammaticalisée n'est pas comme dans *opsonatu* (Pl.) et *cubitu* (Caton) ci-dessus un ablatif d'origine de la question *unde?* qui s'oppose au supin en *-tum* issu d'un accusatif directif de la question *quo?*, mais il s'agit ici plutôt d'un ablatif-instrumental (ou, peut-être dans certains cas, d'un ablatif locatif).

Le point de vue de Leumann-Hofmann (1977, § 333, IV, 2, b, β, p. 388), qui présente *in-iussu meo* comme un figement casuel en fonction adverbiale et rapproche l'adverbe *im-merito meo* (Pl.), ne nous paraît pas adéquat.

²⁴ M. FRUYT (2002-c : 183).

²⁵ Quint. *inst.* 10, 1, 10 : *infantes a mutis nutricibus iussu regum in solitudine educati ... loquendi facultate caruerunt.* « sur l'ordre des rois ».

3.3.4. Autres formes de quasi-supin en *in-* négatif à l'ablatif

On rencontre en outre deux autres formes moins usuelles de ce quasi-supin en *in-* négatif à l'ablatif. Pour la création de ces formes en *in-...-tū*, le rôle du participe parfait passif du verbe parallèle est influent dans tous les cas et il peut suffire à expliquer la nouvelle formation en *in-*, même si le substantif de base non négatif n'est pas en usage. Mais, en outre, *in-* peut être ajouté à un substantif en *-tus, -tūs* m. déjà existant et déjà défectif spécialisé dans l'ablatif.

A) *In-consultū meō*

Dans *inconsultū meō* (Pl. *trin.* 167) « sans me consulter », *meo* dénote le patient qui serait exprimé par le c.o.d. du verbe associé (*consulere senatum* « consulter le sénat »)²⁶. Bien que *Le Grand Gaffiot* accorde une entrée à *inconsultus, -tus* M., le terme est défectif et employé seulement à l'ablatif sg. dans cette expression. Correspondant bien à la valeur sémantique d'*inconsultu meo*, figure à côté le participe ***in-consultus, -a, -um*** « sans avoir reçu de réponse de l'oracle » (Verg. *Aen.* 3, 452), « non consulté » (Liu. 36, 36, 2 ; Suet. *Tib.* 52), préfixé négatif de *consultus, -a, -um* p.p.p. de *consulere*.

B) *Inuocātū meō*

Figurant seulement dans l'expression ***inuocātū meō*** « sans que je (les) aie appelés » (Fronton *de eloquentia* 1, 4, p. 114 N), *inuocatu* est l'abl. sg. et c'est la seule forme attestée pour ***inuocatus, -tus*** M. Dans le groupement « génétique » du verbe *uocare* « appeler, inviter » (tr.), l'influence du p.p.p. a joué dans la création d'*in-uocatus, -tus* M. sur l'usuel *uocātus, -tūs* M. « convocation »²⁷. A partir de la relation perçue :
- *uocatus, -a, -um* « appelé, invité » --> *in-uocatus, -a, -um* « non invité, non appelé » (Pl., Ter., Cic.), fut créée la relation substantivale :
- *uocātus, -tūs* M. « convocation » --> *in-uocātus, -tūs* M. « absence de *uocatus*, absence de convocation. »

La traduction par fr. *absence* est due à la nature substantivale du terme traduit. Mais le même procès pourrait être dénoté par la négation *non* modifiant une forme du verbe *uocare*. Il ne s'agit donc pas ici d'une négation marquant l'absence d'une entité (cf. *in-op-s*), mais d'une négation de type inverseur portant sur un procès pour dire qu'il n'a pas eu lieu.

²⁶ Le substantif *consultus, -us* M. n'est pas en usage dans le latin de l'Antiquité (une attestation seulement chez Isidore de Séville : *senatus consultus* variante de *senatus consultum*).

²⁷ Cic. *de orat.* 3, 2 : *senatus frequens uocatu Drusi in curiam uenit* « le sénat en grand nombre se réunit à la Curie sur la convocation de Drusus » ; « invitation à dîner » (Suet. *Cal.* 39).

3.3.5. Le statut des quasi-supins en *-tū* et *in- ...-tū*

Les formes de quasi-supin en *-tū* (*-sū*) et *in- ...-tū* (*in- ...-tū*) que nous venons de voir sont encore des substantifs : elles sont non marquées du point de vue de la voix et conservent une construction substantivale puisqu'elles sont déterminées par un substantif au génitif ou un adjectif possessif accordé.

Parce qu'elles sont encore substantivales, elles fonctionnent accompagnées d'un déterminant qui renvoie soit à l'agent de procès, soit au patient. Elles pourraient donc être interprétées respectivement comme « actives » ou « passives », mais nous préférons les considérer comme non marquées pour la voix. De ce fait et puisque toutes les formes nominales intégrées dans le paradigme verbal en latin (infinitifs, participes, gérondif, adjectif verbal) sont marquées du point de vue de la voix (les unes relevant de l'actif et les autres du passif), nous devons considérer que les formes étudiées dans ce paragraphe ne sont pas encore totalement intégrées dans le paradigme verbal et qu'elles fonctionnent dans sa périphérie.

Si, dans les cas précédents, nous sommes en présence d'une zone frontière à la limite des formes nominales du verbe (et donc entre le nom et le verbe) et qu'il nous paraît légitime de parler de quasi-supin, il existe aussi des substantifs en *-tus*, *-tūs* m. préfixés en *in-* négatif qui sont restés des substantifs, comme nous allons le voir.

4. NOMS DE PROCÈS DANS L'ORBITE DU PARADIGME VERBAL

4.1. Extension de *in-* négatif à un nom de procès en *-tus*, *-tūs* M.

4.1.1. *In-tactus*, *-tūs* M.

Lucrèce, de manière inattendue, fabrique un préfixé en *in-* négatif *in-tactus*, *-tūs* M. sur *tactus*, *-tūs* M., substantif en *-tus*, *-tūs* M. (i.-e. *-*tu-*) qui ne fonctionne pas comme un supin, mais comme un nom de procès²⁸ signifiant « le fait de *tangere*, le fait de toucher, le fait de pouvoir toucher, le fait de pouvoir être touché » (puisque les noms de procès en *-tus* ne sont pas marqués du point de vue de la voix) :

Lucr. 1, 454 :

Pondus uti saxis calor ignist, liquor aquai, /
Tactus corporibus cunctis, ***intactus*** inani.

²⁸ Ces formes fonctionnent comme des noms de procès du verbe *tangere* « toucher ». Lucrèce emploie les noms en *-tus* comme des substituts métriques des noms de procès plus usuels en *-tio* (cf. M. FRUYT 1996, 2002-c). D'un autre côté, *tactus*, *-us* M. « le toucher » entre dans le groupement des dénominations des cinq sens aux côtés de *uīsus* « la vue », *audītus* « l'ouïe », *gustus* « le goût ». L'emploi de *tactus* dans ce passage de Lucrèce est plutôt celui d'un nom de procès « le fait de pouvoir toucher ou être touché ».

« ... comme l'est la pesanteur pour la pierre, la chaleur pour le feu, la fluidité pour l'eau, / le **caractère tangible** pour tous les éléments de la matière, le **caractère intangible** pour le vide. »²⁹

Lucrèce emploie dans ce passage *tactus* au nominatif sg. et crée sur lui par antonymie un substantif négatif symétrique *in-tactus*, attesté dans la même proposition dans une focalisation contrastive : *tactus, -ūs* M. « le fait de (pouvoir) toucher » --> *in-tactus, -ūs* M. (hapax) « le fait de ne pas (pouvoir) toucher ». Le caractère tangible ou intangible est présenté ici comme une propriété intrinsèque opposant respectivement les corps concrets de la matière (*corpora*) au vide (*inane*), puisque les deux termes *tactus* et *intactus* sont mis sur le même plan que le poids (*pondus*) pour les rochers, la chaleur (*calor*) pour le feu, l'état liquide (*liquor*) pour l'eau.

4.1.2. *In-cultus, -tūs* M.

In-cultus, -tūs m. « manque de culture, abandon, négligence en général » est le pendant négatif de l'usuel ***cultus, -tūs*** M. « fait de *colere*, action de cultiver »³⁰. Il est employé comme un véritable substantif puisqu'il est coordonné à d'autres substantifs³¹ :

Sall. *Catil.* 55, 4 : ***incultu, tenebris, odore foeda atque terribilis eius facies est.***

« de par la **saleté**, l'obscurité, l'odeur, il a un aspect affreux et terrifiant. »

Dans la constitution de l'antonymie négative *cultus, -tus* M. « fait de *colere* » --> *in-cultus, -tus* m. « fait de ne pas *colere* », a nécessairement joué la relation préalable existant au niveau du participe parfait passif du même verbe *cultus, -a, -um* « cultivé » --> *in-cultus, -a, -um* « en friche, non cultivé, négligé » (Cic.).

4.2. Extension à des noms de procès en ***-tiō, -tiōnis*** F.

²⁹ Cf. M. FRUYT (2002-c : 183).

³⁰ Les noms de procès en *-tus, -tūs* M. ne sont pas sensibles à la voix et la diathèse. Ils peuvent donc se construire soit avec le génitif de l'agent (*cultus agriculturalum* « travail des laboureurs » Cic. *agr.* 2, 26), soit avec le génitif du patient (*cultus agrorum* « culture des champs » Cic. *leg.* 2, 88).

³¹ Cf. Sall. *Jug.* 2, 4 : *ingenium ... incultu atque socordia torpescere sinunt* « par **négligence** et apathie, ils négligent leur intelligence. » ; Liu. 42, 12, 7 : *At hercule suos honores ... partim desertos per incultum ac neglegentiam, partim hostiliter sublatos esse.* « Mais, par Hercule, les honneurs qui lui revenaient en propre ... avaient disparu en partie abandonnés par **absence de soin** et négligence, en partie par hostilité envers lui. »

Le groupement des substantifs suffixés en *-tiō* (*-tiōnis* F.) est productif pour former des noms de procès parallèles aux verbes correspondants avec la même valeur dénotative que le verbe. Ces lexèmes en *-tio* fonctionnent dans l'orbite du paradigme verbal comme de quasi-formes nominales du verbe. Leur productivité à toutes les époques du latin en fait des mots attestables, particulièrement à côté de verbes en *...ā-re* et de leurs participes parfaits passifs en *...ā-tus*. Il n'est donc pas étonnant que l'on rencontre des substantifs en *in-* négatif bâtis directement sur le substantif simple non négatif en *-tio* :

- ***in-apparātiō*** « défaut de préparation » (Rhet. Her.) est bâti sur *apparātiō* « préparation » (Cic. : pour le travail de l'orateur) selon la relation de dérivation : *apparā-re --> apparātiō --> in-apparātiō*.

- ***im-moderātiō*** (Cic.) (vs *moderātiō*) est attesté dans le syntagme *immoderatio uerborum* « défaut de mesure dans les paroles » à côté du participe (éventuellement adjectivisé) *im-moderātus* « excessif, sans mesure » (Cic.) préfixé en *in-* négatif sur *moderātus* (participe parfait passif de *moderāre* /-i).

Ce type de préfixation se développe à l'époque tardive avec ***-tio*** : ***in-deuotio, in-disciplinatio, in-consideratio***, mais aussi avec d'autres suffixes, par exemple *-ēla* dans ***in-corruptela*** (Tert.). Cela prouve la productivité de ce groupement en *in-* négatif devant des noms de procès parallèles à des lexèmes verbaux.

5. LES ADJECTIFS EN *IN-* ... *-bilis*

L'ensemble des deux éléments morphologiques *in-* ... *-bilis* (le préfixe négatif *in-* et le suffixe *-bilis* dit « de modalité ») constitue, en fait, un morphème discontinu d'intensification pour dénoter le degré extrême d'une notion. Ces adjectifs ne sont plus alors des adjectifs de modalité.

Par exemple, ***in-numerā-bilis*** « in-nombr-able » (fait sur le thème d'inflectum du verbe *numerāre* « compter », lui-même dénomiatif de *numerus*, -i M. « nombre ») dénote un degré très élevé de la notion de 'grand nombre d'entités' : il entre dans une progression argumentative (soulignée par une auto-correction en *immō* « ou plutôt, et même ») pour dénoter un degré plus élevé que *multi* « nombreux, en grand nombre » dans la langue scientifique de Sénèque :

Sen. nat. 1, 3, 5 : ... *deinde multas imagines, immo innumerabiles ... confundi.*

« ... ensuite de **nombreuses** images, et même des images **innombrables** .. sont confondues. »

De même pour ***in-crēdi-bilis*** (sur *crēdere* « croire ») dans la lexie modale *incredibile est* « il est incroyable » :

Sall. *Catil.* 6, 2 : *Hi postquam in una moenia conuenere, ... **incredibile memoratu** est quam facile coaluerint.*

« Une fois que ces peuples se furent réunis dans un seul rempart, ... ils se fondirent avec une facilité incroyable », litt. « **il est incroyable à rappeler** avec quelle facilité ils se fondirent (en un seul peuple). »

De même également pour ***in-exōrā-bilis*** « inexorable, qu'on ne peut fléchir » (sur *exōrāre* « prier, supplier »).

Ce groupement est particulièrement productif chez les auteurs chrétiens pour dénoter les propriétés divines transcendantes. Le passage suivant d'Augustin montre le caractère morphématique de *in- ...-bilis* dans ***in-uīsī-bilis* / *in-uīs-ībilis*** « invisible », qui y est opposé dans une focalisation contrastive au verbe *uīdēre* « voir » :

Aug. *serm.* 227, 75 : *Quid est indigne accipere? Contemptibiliter accipere, irridenter accipere. Non tibi uideatur uile quia **uides**. Quod **uides** transit, sed quod significatur **inuisibile** non transit, sed permanet.*

« Qu'est-ce que 'recevoir indignement'? C'est recevoir de manière méprisante, recevoir avec dérision. Que quelque chose ne te semble pas sans valeur parce que **tu le vois de tes yeux**. Ce que **tu vois** passe, mais **l'invisible** qui est signifié ne passe pas, mais reste de manière permanente. »

Le groupement « génétique » autour de *uīsibilis*³² est complet, avec des noms de qualité et des adverbes :

- *uīsibilis* --> *uīsibilī-tās* « qualité d'une chose visible » Tert. --> ***in-uīsibilitās*** « invisibilité » Tert. ; *uīsibilis* --> *uīsibilī-ter* adv. « de manière visible » --> ***in-uīsibiliter*** « de manière invisible » Tert., Aug.

Ces adjectifs sont souvent des formations parasynthétiques avec addition simultanée du préfixe *in-* et du suffixe *-bilis*. En effet, comme le rappelle C. Moussy (2010 : 156), le terme négatif est parfois attesté sans que soit attesté l'adjectif simple et cette situation d'asymétrie de l'antonymie est illustrée par :

- ***immundābilis*** « qui ne peut être purifié » (Tert. ; **mundābilis*) sur *mundāre* « purifier, rendre *mundus* » ;
- ***immēnsibilis*** « incommensurable » (**mēnsibilis*)³³.

³² L'adjectif *uīsibilis* offre l'allomorphe *uīs-* du radical *uīd-* / *uīd-* / *uīs-* « voir ». Le même allomorphe est présent dans le participe parfait passif *uīsus*, *-a*, *-um* « vu », le substantif *uīsus*, *-ūs* M. « la vue », etc., mais cela ne signifie pas (comme on le lit parfois) que ces termes soient bâtis sur le participe parfait passif. On constate seulement que le thème du p.p.p. sert aussi pour les lexèmes nominaux qui tournent autour du verbe.

³³ Pour l'allomorphe *mens-* du radical *ment-* sur lequel cet adjectif est bâti, voir ci-dessus note 27 sur *uisibilis*.

Ces termes de création tardive apparus dans le vocabulaire technique chrétien sont bien construits et ils étaient attestables puisqu'ils respectent les modèles antérieurs de formation.

6. LE MORPHÈME NÉGATIF *IN-* DANS LES ADJECTIFS COMPOSÉS *BAHUVRĪHI*

6.1. *In-* dénotant l'absence d'une entité

Le morphème négatif *in-* offre une autre fonction morphologique et sémantique dans les adjectifs composés *bahuvrīhi* du type *in-op-s*. Il dénote alors l'absence ou la non-existence de l'entité dénotée par le 2^e terme du composé (X) : « privé de X », « qui n'a pas de X, qui a pour X zéro ».

La négation dénotant l'absence offre trois variantes (B. Pottier 1992). À côté de la valeur non marquée pour l'absence pure et simple (valeur n°1), se rencontrent deux valeurs marquées temporellement orientées.

Une valeur marquée évalue le présent par rapport au passé (valeur n°2) : l'absence est alors conçue comme une perte résultant d'une disparition (cf. lat. *non iam* ; fr. *ne ...plus* ; angl. *not anymore, no more*).

Une autre valeur marquée, au contraire, évalue le présent de manière prospective par rapport au futur (valeur n°3) : l'absence est alors conçue comme attente de l'existence (lat. *nondum* ; fr. *ne ...pas encore* ; angl. *not yet*).

Leumann-Hofmann (1977 :398 § 337, c)³⁴ et C. Moussy (2010) estiment que *ex-*, *dē-*, *uē-* fonctionnent dans des *bahuvrīhi* comme des préfixes négatifs dénotant l'absence ou la perte d'une entité au même titre que *in-* privatif. En d'autres termes, ce sont des éléments de relation marquant l'éloignement (ou la séparation, l'extraction, l'origine) dans un emploi particulier résultant d'une grammaticalisation.

6.2. Propriétés des *bahuvrīhi*

Selon les contraintes morphologiques pesant sur les *bahuvrīhi*, le composé est un adjectif et le second terme est associable à un substantif qui occupe la fonction morphologique de base (ou noyau) du composé et qui est déterminé par le 1^{er} terme :

- ***in-op-s*** (*ops*),
- ***im-berb-is*** (*barba*),
- ***in-ers*** (*ars*),

³⁴ « Komposita mit *de-* 'weg', *ex-* 'heraus', *ue-* 'weg' bezeichnen, ähnlich wie die mit *in-* priv., als gewissermassen negative Besitzkomposita den Verlust oder das Fehlen eines Besitzes. »

- ***in-glōri-us*** (*glōria*),
- ***in-quiēs*** (*in-quiēt(i)*- sur *quiēs*, *quiētis*).

Tous les *bahuvrīhi* sont des formations parasynthétiques au sens large, puisqu'on ajoute de manière concomitante un élément morphologique devant la base substantivale (en 1^{er} terme de composé) et un autre élément morphologique derrière la base substantivale (comme morphème flexionnel de l'ensemble du composé)³⁵. C'est pourquoi les *bahuvrīhi* sont analysables en trois éléments morphologiques avec deux frontières de morphèmes, la seconde précédant le morphème flexionnel³⁶: *im-berb-is*, *-e* (sur *barba*, *-ae*), *in-glōri-us*, *-a*, *-um* (sur *glōria*, *-ae*). La plupart des *bahuvrīhi* usuels dans la langue latine offrent un nom de partie du corps (ou du moins la partie d'un tout dans une relation de possession inaliénable) en position de 2^e terme : ***bi-pēs***, ***bi-corn-is*** (M. Fruyt 2005-a).

C. Moussy (2010 : 179, n.10) cite comme des formes rares les adjectifs *bahuvrīhi* suivants :

- ***il-līm-is***, *-e* « dépourvu de boue » sur *līmus* « boue » (Ov.) ;
- ***il-lūmīn-us*** : « qui est sans lumière » (Apul.) sur *lūmen* « lumière » ;
- ***il-lūn-is*** « non éclairé par la lune, sans lune » sur *lūna* « lune » (Plin. *epist.*, Apul.).

Bien que ne réunissant qu'un petit nombre d'occurrences, ces termes sont morphologiquement bien construits selon le modèle des *bahuvrīhi*. Ils ont une particularité, cependant : ils n'offrent pas, comme la plupart des *bahuvrīhi* usuels, un nom de partie du corps en 2^e terme, mais une entité appartenant au monde de la nature.

6.3. Les antonymes des *bahuvrīhi* en *in-*

La dénotation de l'absence par *in-* négatif dans les *bahuvrīhi* est prouvée par les antonymes bâtis sur les mêmes substantifs à l'aide du suffixe de possession *-tus*, *-a*, *-um* (*-to-) :

- ***im-berb-is*** « qui n'a pas de barbe » vs ***barbā-tus*** « pourvu de barbe, barb-u » ,
- ***in-erm-is*** « qui n'a pas d'armes, non armé » vs ***armā-tus*** « armé ».

L'antonyme peut aussi comporter un suffixe dénotant l'existence en grande quantité³⁷ :

³⁵ Même dans les cas de *in-ers* (*in-ert-em*, *in-ert-is*, etc.), *in-quietes* (*in-quiet-em*, *in-quiet-is*, etc.), l'élément flexionnel du composé dans son ensemble se différencie de l'élément flexionnel du substantif (*ars*, *art-em*, *art-is*, etc.; *quietes*, *quiet-em*, *quiet-is*, etc.) jouant le rôle de second terme du composé, puisqu'il est sensible à l'accord adjectival en genre, cas, nombre.

³⁶ L'analyse habituelle en deux éléments morphologiques (cf. LEUMANN-HOFMANN, F. BADER 1962) *im-berbis*, *in-glorius* nous semble donc inexacte.

³⁷ Pour le suffixe *-ulentus*, *-a*, *-um* « qui a beaucoup de », cf. *corpus* --> *corpulentus*.

- ***in-op-s*** « pauvre, dépourvu de richesses » vs ***op-ulentus*** « riche, largement pourvu de richesses ».

6.4. Plusieurs types d'absence

Un même *bahuvrīhi* en *in-* peut offrir, dans le cadre d'une polysémie étroite, plusieurs valeurs de la négation, mais dans ces lexèmes l'absence est anormale et mauvaise, contraire aux attentes et c'est l'idée de perte d'une entité considérée comme bonne qui est la plus fréquente à l'époque archaïque et classique.

C'est le cas pour ***in-erm-is, -e / -us, -a, -um*** « sans armes, qui a perdu ses armes, sans défense » (*arma, -orum* Nt. pl. « armes »), qui côtoie des termes du même domaine sémantique dans les passages suivants :

Cic. *fam.* 12, 10, 3 : *Praeclare uiceramus, nisi spoliatum, inermem, fugientem Lepidus recepisset Antonium.*

« Nous avons vaincu magnifiquement si Lépide n'avait pas recueilli Antoine dépouillé, **sans armes**, fugitif. »

Cic. *fam.* 11, 12, 1 : ... *cum paucis inermis, perterritis metu, fracto animo, fugisse Antonium.*

« ... qu'Antoine avait fui avec un petit nombre d'hommes **sans armes**, terrifiés de peur, le moral brisé. »

La valeur n°1 de *in-* (absence pure et simple) est présente pour une propriété de nature (qui ne peut donc avoir été perdue) dans ***im-bell-is*** « in-apte à la guerre » chez Quintilien, où l'adjectif s'applique à l'argent et à l'or, métaux inutiles pour la guerre puisqu'on ne peut en faire des armes, par opposition au fer :

Quint. *inst.* 10, 1, 30 : ... *uelim ... fulgorem in iis esse qui terreat, qualis est ferri, ..., non qualis auri argentique, imbellis et potius habenti periculosus.*

« ... je voudrais qu'il y ait en elles (les armes) un éclat qui effraie, tel celui du fer, ... mais non celui de l'or et de l'argent, **qui n'est pas adapté à la guerre** et qui est plutôt dangereux pour celui qui le possède. »

Cf. ***in-glōri-us, -a, -um*** « sans gloire, obscur » (Cic., sur *glōria*).

Les valeurs 1 et 2 de *in-* (absence pure et simple et absence résultant d'une perte) peuvent être présentes, selon les contextes, dans ***in-op-s*** « qui n'a pas de richesse » ou « qui n'a plus de richesse », et dans ***in-ers*** « privé d'énergie », selon qu'il s'agisse d'une propriété de nature ou d'un mauvais état occasionnel issu d'une perte.

Les valeurs 1 et 3 (absence pure et simple et absence dans l'attente d'une présence) peuvent être portées par ***im-berb-is*** « qui n'a pas (encore) de barbe ».

La valeur 1 de *in-* est mise en lumière par un contraste avec *ex-* (*in-* vs *ex-*) dans la paire bâtie sur *anima*, *-ae* « souffle vital, vie » : ***in-anim-is*** vs ***ex-anim-is***, les deux termes pouvant être traduits par « inanimé », mais avec une valeur différente. L'adjectif *in-anim-is/-us* « privé de vie, inanimé » est employé par Cicéron avec la valeur 1 pour les choses inanimées par nature. Comme on le voit dans le passage suivant, l'antonyme est *animatus* « pourvu d'une *anima*, pourvu de vie » :

Cic. *top.* 69 : *animata inanimis antepone.*

« préférer les êtres animés aux choses inanimées. »

Au contraire, *ex-anim-is* « privé de vie, mort » offre la valeur 2 de perte pour un être humain « qui a perdu la vie », alors que la vie est l'état normal³⁸.

6.5. Les substantifs *bahuvrīhi*

Le latin possède non seulement des adjectifs composés *bahuvrīhi*, mais aussi des substantifs *bahuvrīhi*, qui sont généralement suffixés. Certains d'entre eux ont à l'initiale le morphème négatif *in-* comme 1^{er} terme pour dénoter l'absence de l'entité dénotée par la base :

- ***in-fortūn-ium***, *-i* nt. « malheur, fait de ne pas avoir de *fortuna* » sur *fortuna* « bonne fortune » (**fortūn-ium*, *-i* Nt.).

- ***in-iūr-ia***, *-ae* « injustice, tort » sur *iūs*, *iūris* signifie litt. « le fait de ne pas manifester le droit ».

On pourrait peut-être supposer l'existence d'un adjectif *bahuvrīhi* non attesté (**in-fortūn-is* / *-us* « malchanceux, qui n'a pas de bonne fortune ») sur lequel on aurait ajouté un suffixe de substantif, mais cela ne semble pas nécessaire. Pour *in-iūr-ia*, un tel adjectif est attesté à l'époque archaïque dans *in-iūr-us*, *-a*, *-um* « parjure » (Naev. *tr.* 30 ; Pl. *Pers.* 408 ; P.F. 97, 20)³⁹.

³⁸ De même peut-on opposer *in-* vs *de-* dans deux adjectifs bâtis sur le substantif *decus* (gén. *decor-is* Nt.) « ce qui convient, ce qui est beau et honorable » : ***in-decor*** (*in-decor-is* / *in-decor-us*) « sans gloire, indigne » (Enn., Verg.) offre plutôt la valeur 1 comme absence de *decus*, mais ***de-decor*** (*-oris*) « laid, honteux, indigne » (Stat.) actualise l'idée de perte d'un *decus*.

³⁹ Les liens de l'adjectif ***in-iūr-ius*** « injuste, inique » (Pl., Tér., Cic.) avec le substantif ***in-iūr-ia*** ne sont pas clairs : certains supposent que l'adjectif est fait sur le substantif (P. FLOBERT, *Le Grand Gaffiot*), ce qui donnerait : *iniūria* --> *iniūri-us*, *-a*, *-um* par substitution d'élément flexionnel. Il serait, à notre avis, plus facile de poser *iniūrius*, *-a*, *-um* --> *iniūri-a* par substantivation. L'adjectif *in-iūr-ius* serait alors un *bahuvrīhi* suffixé en *-ius*, ce qui serait conforme aux adjectifs *bahuvrīhi* latins. L'adjectif suffixé en *-ōsus* : ***iniūrīōsus*** « plein d'injustice, injuste » (Cic.) est, lui, clairement bâti sur *iniūria*.

Un *bahuvrīhi* substantif peut être fait sur un *bahuvrīhi* adjectif : sur l'adjectif ***in-quiēs*** (*in-quiēt-is*) « agité, sans repos » (Sall., Tac.) bâti sur *quiēs* (gén. *quiētis*) F. « repos », on a pu faire le substantif ***in-quiēs*** (*inquiētis*) f. « fait d'être agité, sans repos », d'où « manque de repos, agitation » (Pline), qui fut mis en rapport en synchronie avec le substantif simple *quiēs* « repos » dans une antonymie : *quies* « repos » vs *in-quies* « absence de repos » et une relation de dérivation où le préfixe négatif *in-* se mettait devant un substantif : *quiēs* « repos » --> *in-quiēs* « absence de repos ». On note en outre à l'époque archaïque une occurrence de l'adjectif *quiēs* (gén. *quiētis*) « calme, paisible » chez Naevius. Ainsi avons-nous en synchronie à l'époque archaïque 2 chaînes de dérivation concomitantes pour le substantif et l'adjectif de même forme :

- *quiēs* (gén. *quiētis*) F. substantif « repos » ---> *in-quiēs* F. substantif « absence de repos ».

- *quiēs* (gén. *quiētis*) adjectif « qui est en repos » ---> *in-quiēs* (gén. *in-quiētis*) adjectif « qui n'est pas en repos ».

Cet adjectif est alors parallèle à l'adjectif plus usuel de même sens :

- ***quiētus***, *-a*, *-um* « qui est en repos » ---> ***in-quiētus***, *-a*, *-um* « qui n'est pas en repos », où *quiētus* est fait sur le substantif *quiēs* (gén. *quiētis*) à l'aide du suffixe *-tus* de possession.

Les liens étroits entre les lexèmes de cette famille ont entraîné non seulement la position de *in-* négatif devant un substantif (*in-quiēs*), mais aussi devant un verbe dénominal (*inquiētare*), selon la chaîne de dérivation suivante :

quiēs (gén. *quiētis*) substantif « repos » --> *quiētus*, *-a*, *-um* « pourvu de repos » ---> *in-quiētus* « dé-pourvu de repos » (Hor., Tac.) --> *inquiēt-ā-re* « rendre *inquiētus*, troubler » (Quint., Sén.).

Ce verbe peut alors connaître une analyse synchronique en *in-quiēt-ā-re*, ce qui dégage un *in-* négatif antéposé à un verbe⁴⁰.

6.6. De *in-* adjectival dans un *bahuvrīhi* à *in-* verbal et substantival

Le même phénomène de passage d'un *in-* négatif adjectival à un *in-* substantival et verbal par ré-interprétation à l'intérieur d'un groupement « génétique » s'est produit pour d'autres termes, par exemple :

in-fām-is (*fāma*, *-ae*) « qui a mauvaise réputation »⁴¹---> ***infām-ā-re*** « rendre *infāmis* »,

ce qui entraîne une analyse en *in-fāmā-re*, où *in-* négatif est présent dans un verbe (**fāmā-re*). Parallèlement, la relation de dérivation :

infāmis ---> ***infām-ia***, *-ae* « fait d'être *infāmis* »

⁴⁰ Mais P. FLOBERT dans *Le Grand Gaffiot* écrit pour l'origine de l'adjectif *inquiet* (*inquietis*) : « de *inquietus*, cf. *mansues* ». Il semble donc qu'*inquiet* soit ici considéré comme une réfection inverse à partir d'*inquietus*.

⁴¹ L'antonyme d'*infāmis* est *fam-osus* selon C. MOUSSY (2010 : 179).

a entraîné une analyse en *in-fām-ia*, où *in-* se trouve en 1^{er} terme d'un substantif *bahuvrīhi* (**fam-ia*, *-ae*).

Pour ce type de structure, C. Moussy (2010:181) parle de formations parasynthétiques suffixées en *-ia*, ce qui correspond bien à des substantifs *bahuvrīhi* pourvus d'un suffixe de substantif.

D'autres substantifs en *in-* négatif cités par C. Moussy mériteraient une étude approfondie dans la même perspective : ***ig-nōmīn-ia*** (*nōmen*), ***in-cūr-ia*** (*cūra*), ***in-ĕd-ia*** (cf. *ĕd-ō* « manger ») « privation de nourriture », ***in-fit-iae*** dans *infitiās īre* (cf. *fateor* ; selon C. Moussy et P. Flobert, *Le Grand Gaffiot* : **fat-* **fatia* à côté de *fateor*).

7. CONCLUSION

Comme morphème lié négatif situé à l'initiale de mot en latin, *in-* occupe une place de choix. Soumis à des contraintes morphologiques et sémantico-référentielles, hérité dans les formations adjectivales, il est présent dans les composés déterminatifs adjectivaux, où les composés en *in-* représentent le groupement le plus productif et où *in-* est un morphème négatif inverseur semblable à la négation de mot *non* (*in-utilis* vs *utilis*).

À partir des adjectifs composés déterminatifs, *in-* s'est étendu par transcatégorisation vers des substantifs (noms de qualité), vers des verbes dénominatifs, et vers des noms de procès situé dans l'orbite du verbe dans la périphérie du paradigme verbal.

In- s'est également étendu à l'intérieur du paradigme verbal à partir de certains participes vers les formes personnelles du verbe, et à partir de certains participes parfaits passifs vers des formes de substantifs noms de procès en *-tus*, *-tūs* M. figés en *-tū* (*-sū*) à l'ablatif sg. et fonctionnant comme de quasi-supins.

In- se trouve également dans les composés *bahuvrīhi*, où il est un morphème négatif marquant l'absence (*in-op-s*). Dans cette fonction également, il a aussi connu des extensions vers d'autres catégories grammaticales (substantif, verbe) à l'occasion de procédés de dérivation entraînant des resegmentations.

Afin de compléter cette description des morphèmes négatifs à l'initiale de mot en latin, nous aborderons, dans l'article suivant, le cas d'éléments de relation (*dis-*, *ex-*, *dē-*, *ab-*, *uē*) grammaticalisés dans cette position morphologique.

BIBLIOGRAPHIE

BADER, Françoise, 1960, « Le conflit entre *in-* préverbe et *in-* préfixe », *Revue des Études Latines*, 38, 1960, p. 121-128.

DLL 14. M.Fruyt. Le morphème négatif *in-* à l'initiale de mot.

BALDI, Philip, 1989, « Negative prefixation in Latin », *Information Grammaticale* 43, 3-6.

BRACHET, Jean-Paul, 2012-2013, « Sur la formation du suffixe *-bilis* : étude morphologique et sémantique », *Latomus*, 71, 2012/3, p. 649-667.

BREA, Mercedes, 1980, *Antonimos latinos y españoles, estudio del prefijo in-*, Santiago de Compostela.

CALBOLI, Gualtiero, 2005, « La composition avec le préfixe privatif *in-* chez Horace et les poètes de son temps », in C. Moussy (éd.), *La composition et la préverbation en latin*, PUPS, Paris (collection *Lingua Latina* 8), p. 71-88.

CONSO, Danièle, 2015, Forma. *Etude sémantique et étymologique*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon.

DIGUET, Magalie, 2014, *La création lexicale par composition nominale dans la poésie de l'époque cicéronienne à l'époque flavienne*, thèse de Paris-Sorbonne (Paris 4), soutenue le 24-1-2014, inédite.

ERNOUT, Alfred, 1970, « Composés avec *in-* privatifs dans Virgile », *Revue de Philologie* 44, 1970, p. 185-202.

FRUYT, Michèle, 1996, « Noms de procès en latin : évaluation des positions benvenistiennes dans *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen* », in H. Rosen (éd.), *Aspects of Latin, Papers from the Seventh International Colloquium on Latin Linguistics*, Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft, Innsbruck (communication au 7^e colloque international de Linguistique latine, Jérusalem, 19-23 avril 1993).

FRUYT, Michèle, 1997, « La création lexicale : généralités appliquées au domaine latin », in *La création lexicale en latin*, M. Fruyt & C. Nicolas (éds.), Actes de la table ronde du 9^e colloque international de linguistique latine, Madrid, 16 avril 1997, Paris, PUPS (Collection *Lingua Latina* n° 6), p. 11-50.

FRUYT, Michèle, 2002-a, « Constraints and Productivity in Latin Nominal Compounding », in G. Horrocks, J. Clackson & T. Meissner (éds.), *Nominal Composition in Indo-European Languages*, part 2, *Transactions of the Philological Society*, Vol. 100, n°3, Oxford, Blackwell (Actes du colloque de Cambridge, juin 1999) (Gallica, document numérisé).

FRUYT, Michèle, 2002-b, « Noms de procès en latin archaïque : les substantifs en *-tio*, *-tus*, *-tura* », in P. Defosse (éd.), *Hommage à Carl Deroux, II- Prose et linguistique, Médecine*, Bruxelles, Latomus, p. 173-187.

DLL 14. M.Fruyt. Le morphème négatif *in-* à l'initiale de mot.

FRUYT, Michèle, 2005, « Le statut des composés nominaux dans le lexique latin », in C. Moussy (éd.), *La composition et la préverbativité en latin* Paris, PUPS (collection *Lingua latina* n°8), 2005, p. 29-54.

FRUYT, Michèle, 2009, « La creación léxica : consideraciones generales y su aplicación a la lengua latina », *Estudios clásicos* (136), 2009, p. 7-54.

FRUYT, Michèle, 2011, « Grammaticalization in Latin », in Ph. Baldi & P. Cuzzolin (éds.), *New Perspectives on Historical Latin Syntax. Complex Sentences, Grammaticalization, Typology*, Berlin / Boston, Mouton de Gruyter, vol. IV, p. 661-864.

FRUYT, Michèle, 2012, « Evolution du lexique et groupement de lexèmes », in A. Christol & O. Spevak (éds.), *Les évolutions du latin*, Paris, L'Harmattan, p. 105-127.

FRUYT, Michèle, 2013, « Les conditions des ré-analyses : le témoignage du latin », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* CVIII, 1, p. 223-241.

FRUYT, Michèle, 2015, « La formation des mots en latin : étude contrastive de l'agglutination et de la composition », in J. De La Villa (éd.), *Ianua Classicorum. Temas y formas del Mundo Clásico*, vol. I, 2015, Madrid, p. 671-720 (13^e Congreso Español de Estudios Clásicos, 18-21 juillet 2011, Logroño (Espagne) ; Sociedad Española de Estudios Clásicos.

HOFMANN, M. E., 1987, *Negatio contrarii. A Study of Latin Litotes*, Assen / Maastricht.

KIRCHER-DURAND, Chantal, 2005, « Les procédés de création lexicale mis en oeuvre par Lucrèce », in G. Calboli (éd.), *Papers on Grammar* 9, 1, p. 15-323.

LEUMANN, Manu, 1977, *Lateinische Laut- und Formenlehre*, München, Beck = LEUMANN, Manu, HOFMANN, Johann Baptist, & SZANTYR, Anton, 1977, *Lateinische Grammatik, Erster Band : Lateinische Laut- und Formenlehre*, Verlag C-H Beck.

LINDNER, Thomas, 1996, *Lateinische Komposita. Ein Glossar, vornehmlich zum Wortschatz der Dichtersprache*, Innsbruck, Institut für Sprachwissenschaft.

LINDNER, Thomas, 2002-a, « Nominalkomposition und Syntax im Indogermanischen », in H. Hettrich (éd.), *Indogermanische Syntax. Fragen und Perspektiven*, Wiesbaden, Reichert, p. 263-279.

DLL 14. M.Fruyt. Le morphème négatif *in-* à l'initiale de mot.

LINDNER, Thomas, 2002-b, *Lateinische Komposita. Morphologische, historische und lexikalische Studien*, Innsbruck, Institut für Sprachwissenschaft.

MIGNOT, Xavier, 1969, *Les verbes dénominatifs latins*, Paris, Klincksieck.

MOUSSY, Claude, 2010 (1996), *Synonymie et antonymie en latin*, Paris, L'Harmattan, 2010, chapitre « Les problèmes de l'antonymie en latin », p. 143-154 = « Les problèmes de l'antonymie en latin », in A. Bammesberger & F. Heberlin (éds.), *Akten des VIII internationalen Kolloquiums zur lateinischen Linguistik*, 1996, Heidelberg, C. Winter, p. 473-486.

MOUSSY, Claude, 2010 (1998), *Synonymie et antonymie en latin*, Paris, L'Harmattan, 2010, chapitre « L'antonymie lexicale en latin », p. 154-165 = « L'antonymie lexicale en latin », in P. Valentin & M. Fruyt (éds.), *Lexique et cognition*, Paris, PUPS, collection *Linguistica Palatina* 4, p. 109-120.

MOUSSY, Claude, 2010 (2000), *Synonymie et antonymie en latin*, 2010, Paris, L'Harmattan, chapitre « La création lexicale par antonymie », p. 177-184 = « La création lexicale par antonymie », in M. Fruyt & C. Nicolas (éds.), *La création lexicale en latin* (Actes de la table ronde du 9^e Colloque international de Linguistique latine, Madrid, 16 avril 1997), Paris, PUPS (Collection *Lingua latina* n° 6), p. 51-60.

MOUSSY, Claude, 2010, *Synonymie et antonymie en latin*, Paris, L'Harmattan.

MOUSSY, Claude, 2011, *La polysémie en latin*, Paris, PUPS.

ONIGA, Renato, 2000, « La création lexicale chez Pétrone », in M. Fruyt & Ch. Nicolas (éds.), *La création lexicale en latin*, Paris, PUPS, p. 11-48.

ONIGA, Renato, 1988, *I composti nominali latini. Una morfologia generativa*, Bologna, Pàtron.

POTTIER, Bernard, 1962, *Systématique des éléments de relation*, Paris, Klincksieck.

PUHVEL, Jaan, 1953, « Indo-European negative composition », *Language* 29, 14-25.

TOURATIER, Christian, 2002, *Morphologie et morphématique. Analyse en morphèmes*, Collection *Langues et langage* n°8, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.

DLL 14. M.Fruyt. Le morphème négatif *in-* à l'initiale de mot.

VAN LAER, Sophie, 2012, « Création lexicale et évolution linguistique : l'exemple du préverbe *in-* (fr. *en-*) », in A. Christol & O. Spevak (éds.), *Les évolutions du latin*, Paris, L'Harmattan, p. 181-199.

Pour citer cet article :

M. Fruyt, « Le morphème négatif *in-* à l'initiale de mot en latin », *De Lingua Latina, Revue de linguistique latine du Centre Alfred Ernout* [En ligne], 14 | 2017, mis en ligne Octobre 2017. URL : <http://www.paris-sorbonne.fr/rubrique2315>, 1-31.